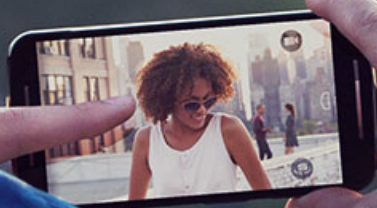




motorola

DAS* : 0,687 W/kg



Jusqu'à
30 €

remboursés pour l'achat d'un

MOTO G
2ème génération

Pour bénéficier de votre remboursement :

1/ Achetez un MOTO G 2ème génération entre le 1er octobre et le 31 décembre 2014 dans un point de vente ou en ligne hors market place (enseignes participantes : Amazon, Auchan, Boulanger, Carrefour, Casino, Cdiscount, Conforama, Cora, Darty, Domisys, Electro Dépôt, Fnac, Grosbill, Intermarché, LDLC, Leclerc Mobile, Mobile Hut, Pixmania, Pritel, Rue du Commerce, System U, TelandCom, Telecom 1, Telephone Store, Virgin Mobile, Vivre Mobile, Wel'Com)

2/ Joignez dans une enveloppe :

- Ce bulletin dûment rempli ou votre demande sur papier libre
- Une photocopie du ticket de caisse ou de la facture d'achat de votre mobile MOTO G 2ème génération
- L'original de la vignette IMEI découpée sur l'emballage du téléphone (photocopie non acceptée)
- L'original du code-barres du produit acheté (photocopie non acceptée)
- Un IBAN + BIC présent sur votre RIB. Ils sont obligatoires pour obtenir votre remboursement. L'IBAN commence par FR et est suivi de 25 caractères. Le code BIC est composé de 8 à 11 caractères et permet d'identifier l'établissement bancaire.

3/ Envoyez l'ensemble des éléments de votre dossier dans une enveloppe suffisamment affranchie au plus tard le 15/01/15 (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

OPERATION MOTO G 2
FACILITY N° 140927
13844 VITROLLES CEDEX

Merci de remplir lisiblement et en majuscules les informations ci-dessous :

Mlle Mme M

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Email :

Offre promotionnelle réservée aux particuliers et valable en France Métropolitaine (Corse incluse) du 01/10/14 au 31/12/14, permettant d'obtenir un remboursement différé de 30€ TTC pour l'achat d'un MOTO G 2ème génération d'une valeur minimum de 30€ TTC. La demande de remboursement est à effectuer au plus tard le 15/01/15 (cachet de La Poste faisant foi). Seules les demandes comportant l'ensemble des pièces et informations demandées seront prises en compte.

Cette offre est réservée aux personnes physiques majeure, limitée à un remboursement par foyer (même nom, même adresse) ou par IBAN + BIC.

Vous recevrez votre remboursement sous 6 à 8 semaines environ à compter de la réception de votre dossier conforme. Aucun remboursement ne sera effectué sans RIB.

Frais d'envoi de la demande non remboursés. Toute demande illisible, raturée ou incomplète sera considérée comme nulle. Tout dossier frauduleux ou ne respectant pas les conditions de l'offre sera considéré comme non conforme et sera définitivement rejeté. Les réclamations envoyées après le 30/01/2015 ne seront plus traitées.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données vous concernant sur demande écrite à : Opération MOTO G 2 - Facility opération n° 140927 - 13844 VITROLLES CEDEX.

(1) Le DAS (débit d'absorption spécifique des téléphones mobiles) quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. Visuel non contractuel.

SUIVEZ-NOUS ! | FACEBOOK.COM/MOTOROLAFRANCE
MOTOROLA.COM/FR

© 2014 Motorola Mobility Inc.